

<b>ORDONNANCE COLLECTIVE</b>	INITIER ET EFFECTUER UN LAVAGE D'OREILLE	<b>NO : OC-2-B-EA-NB.GMF.12</b>
Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Titre : _____	
<b>PROFESSIONNELS HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ :</b> Infirmières qui travaillent au GMF Valmont-Boisé-Lanaudière.		
<b>GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE :</b> L'ensemble des usagers de la GMF Valmont-Boisé-Lanaudière incommodé par la présence de corps étrangers ou d'accumulation de cérumen dans l'oreille		
<b>ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE :</b> B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; Ea- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance; Nb- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.		
<b>MÉDECINS RÉPONDANTS</b>		
DR GILBERT MARSAN	# PERMIS :	TÉLÉPHONE : 450 582-1260
DR MARIO LAMY	# PERMIS :	TÉLÉPHONE : 450 582-1260
<b>INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION</b> Usager incommodé par la présence de corps étrangers ou accumulation de cérumen.		
<b>INTENTION THÉRAPEUTIQUE</b> Éliminer la présence de corps étrangers autre qu'un insecte ou matière végétale dans le conduit auditif Éliminer l'accumulation de cérumen Diminuer l'inconfort de l'usager.		
<b>CONTRE-INDICATION</b> Infection active de l'oreille moyenne ou externe Otalgie Maladie ou chirurgie récente de l'oreille Perforation tympanique ou présence d'un tube trans-tympanique Écoulement de liquide suspect ou de sang Traumatisme récent crânien ou cervical.		

## LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

En présence d'une contre-indication

S'il y a présence de corps étrangers qui risqueraient de se dilater en présence d'eau (ex: fève, papier, insecte, etc.)

Arrêter l'irrigation et référer au médecin s'il y a présence de sang ou étourdissements persistants ou nausées ou nystagmus ou douleur.

## DIRECTIVES

- Suivre la procédure de la dernière mise à jour de la méthode de soins «Irrigation de l'oreille».
- L'irrigation doit toujours être précédée d'un examen de l'oreille avec un otoscope. Procéder fréquemment à une otoscopie de contrôle.
- Il faut appliquer une pression suffisante pour libérer le corps étranger ou le cérumen. Ne pas forcer s'il y a résistance ou douleur.
- Si l'irrigation est inefficace après injection de plus de 200 ml d'eau, il est préférable de suggérer à l'usager d'appliquer 2 ou 3 gouttes de peroxyde 3% dilué dans la même quantité d'eau, une fois par jour, pendant 3 à 7 jours avant de refaire le lavage.

## RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES

Méthode de soins informatisées « Irrigation de l'oreille»

## SOURCE

AQESSS, Méthodes de soins informatisées.

## PROCESSUS D'ÉLABORATION

### Rédigée par :

Infirmières cliniciennes GMF

Direction des soins infirmiers et de la prévention des infections

### Personnes consultées :

Médecins répondants GMF

Comité clinique DSI

\_\_\_\_\_ Juin 2013 \_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_ Juin 2013 \_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_ Juin 2013 \_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_ Mai 2013 \_\_\_\_\_

Date

**PROCESSUS DE VALIDATION**

Validée par :

*Genevieve Lavoie*  
Présidente du CII

*Audrey Sauchoy*  
Directrice des soins infirmiers et de la prévention des infections

*26 juillet 2013*

Date

*2013 - 06 - 10*

Date

**PROCESSUS D'APPROBATION**

**SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE**

NOM #PERMIS

Dr Gilbert Marsan  
Téléphone : 450 582-1260

Dr Mario Lamy  
Téléphone : 450 582-1260

Dr Jean Gravel  
Téléphone : 450 582-1260

Dr Michel Bertrand  
Téléphone : 450 582-1260

Dr Gilles Marineau  
Téléphone : 450 470-1300

Dr Jacques Poirier  
Téléphone : 450 581-2120

Dr Jocelyn Riopel  
Téléphone : 450 581-2120

**SIGNATURES**

CONFIDENTIEL

CONFIDENTIEL